

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Irak
Prozesstypen	Interpellation / Anfrage
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Caretti, Brigitte

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Caretti, Brigitte 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Interpellation / Anfrage, Irak, 1990 - 2007*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Landesverteidigung	1
Ausrüstung und Beschaffung	1

Abkürzungsverzeichnis

UNO Organisation der Vereinten Nationen
EDA Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

ONU Organisation des Nations unies
DFAE Département fédéral des affaires étrangères

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 02.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Le 2 août 1990, les troupes irakiennes envahissaient le Koweït. Faisant suite à plusieurs interpellations parlementaires urgentes, le Conseil fédéral explicita, par le biais des interventions de R. Felber et J.-P. Delamuraz devant les Chambres, sa position par rapport à **la crise du Golfe persique**.¹

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 18.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Le chef du DFAE n'omit cependant pas de mentionner la responsabilité des pays industrialisés – y compris la Suisse – dans cette impasse, notamment par leurs exportations de technologies avancées ou d'armes. Une meilleure appréciation dans ces livraisons s'imposerait donc, selon le conseiller fédéral, ainsi qu'une plus grande prise en considération, dans ce domaine, des principes des droits de l'homme et de la possibilité de suspendre des autorisations déjà délivrées. Depuis l'automne 1980, les **exportations d'armes** à destination de l'**Iran** et de l'**Irak** sont, en Suisse, strictement interdites.²

Landesverteidigung

Ausrüstung und Beschaffung

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 17.10.2007
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une question du conseiller national Josef Lang (pe, ZG) relative à l'**exportation de chars Piranha** par la société Mowag à destination de la **Roumanie**, et l'utilisation prévue de ceux-ci par ce dernier pays en Irak et en Afghanistan, le Conseil fédéral a précisé que l'engagement des troupes roumaines et de leur matériel de guerre n'intervenait pas dans le cadre d'une guerre contre l'Irak ou l'Afghanistan, mais suite à des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il a ajouté que l'utilisation de ces chars en Irak et en Afghanistan n'entraîne pas dans le cadre de conflits entre Etats, mais d'opérations visant au rétablissement et au maintien de l'ordre social et étatique. Le gouvernement a donc estimé que ces exportations ne posaient pas problème.³

1) BO CE, 1990, p. 837 ss.; BO CN, 1990, p. 1508 ss.; BO CN, 1990, p. 2406 ss.

2) BO CN, 1990, p. 1526 s.

3) BO CN, 2007, p. 2080 et BO CN, 2007, Annexe IV, p. 161 s.